

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE THANN - CERNAY

Séance du : **12 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : **47** - Nombre de membres présents : **40** - Procurations : **6**

POINT N°6 – INFRASTRUCTURE – ASSAINISSEMENT - EAU

6A) Marché de travaux d'éclairage public – Programme 2023

Rapport présenté par **Monsieur Michel SORDI**, Vice-Président en charge des Infrastructures, de l'Assainissement et de l'Eau.

Résumé

Il appartient au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux d'éclairage public du programme 2023, après consultation.

RAPPORT

La Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) doit réaliser des travaux d'éclairage public compte-tenu des attentes et des programmes de voirie de ses communes membres.

Pour 2023, un effort conséquent sera réalisé pour augmenter le nombre de point lumineux en LED dans les communes (1 080 points supplémentaires) afin de générer des économies sur les coûts d'énergie à la charge des communes membres.

L'enveloppe affectée à cette opération, pour 2023, est augmentée de 90 % (passant de 600 000 € à 1 142 000 €). Une subvention de 130 000 € environ est attendue compte tenu du plafonnement à 25 000 € par commune par an.

Pour permettre la réalisation du programme "LED", une consultation doit être lancée sur procédure adaptée.

Cette consultation fera l'objet de plusieurs lots dont l'ensemble est estimé à 850 000 € HT, soit 1 020 000 € TTC.

DECISION

Considérant l'avis favorable unanime du Bureau du 27 mars 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le Président ou son représentant à lancer la consultation décrite ci-dessus ;
- **autorise** le Président ou son représentant à attribuer et signer les marchés de travaux d'éclairage public du programme 2023, après consultation ;
- **autorise** le Président ou son représentant à solliciter des subventions pour la réalisation des travaux d'éclairage public du programme 2023;
- **autorise** le Président ou son représentant, à signer tous les avenants éventuels à ces marchés dans la mesure où leur montant initial n'est pas impacté par une augmentation de plus de 5%, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance :



Francine GROSS
9^{ème} Vice-Présidente



Le Président :



François HORN
Maire d'Aspach-Michelbach